

*Recevi*



Metz, le **06 NOV. 2014**  
N° **7364**/DEF/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU

Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de la région terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.



OBJET : Département 60 – POS.

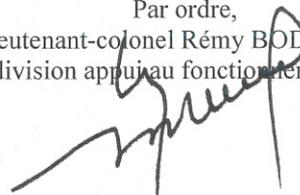
RÉFÉRENCES : 3 lettres des 23 et 24 octobre 2014.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Avilly-Saint-Leonard, La-Chapelle-en-Serval et Belle-Eglise les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de leur plan d'occupation des sols.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme, ni recevoir les projets arrêtés, pour avis.

Par ordre,  
le lieutenant-colonel Rémy BODLENNER  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère



COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil

